

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-06-DE  
Reçu le 30/05/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06 - PLAGE BARRATIER LOT N°2 – ACTIVITES BALNEAIRES -  
ETABLISSEMENT ROYAL RIVIERA : RAPPORT D'ACTIVITES SAISON 2017

Séance Publique Ordinaire du 16 MAI 2018  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Michel CECCONI, Mme Christiane VALLON, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Claude CALIMAR, M. Christian HUGUET à Mme Carolle LEBRUN, Mme Catherine LEGROS à Mme Marie-José LASRY, M. Guy PUJALTE à Monsieur le Maire, M. Guérino PIROMALLI à M. Bernard MACCARIO, Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Cécile GARBATINI à M. Stéphane EMSELLEM,

ABSENT : M. Stefan VOISIN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 17  
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 9 mai 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180516-06-DE  
Reçu le 30/05/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2018

VI – PLAGE BARRATIER LOT N°2 – ACTIVITES BALNEAIRES -  
ETABLISSEMENT ROYAL RIVIERA : RAPPORT D'ACTIVITES SAISON 2017

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Au titre de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, chaque concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La collectivité a été destinataire, le 3 avril 2018, du rapport d'activité portant sur la saison estivale 2017 de l'établissement hôtelier « Royal Riviera », exploitant le lot n° 2 « activités balnéaires » de la plage Barratier.

Au vu de l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la présente Assemblée d'en prendre acte.»

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte du rapport d'activité 2017 de l'établissement hôtelier « Royal Riviera », exploitant le lot n° 2 « activités balnéaires » de la plage Barratier.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX

